

**COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-038**

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 
ID : 007-210700902-20260922-2026_038-DE

Le 22 septembre deux mil vingt six à 18 heures 45 , les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de Valérie HILAIRE, Maire, salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Convocation : 17/09/2026

Membres en exercice :

Membres présents :

Nombre de votants :

15

10

13

Présents : BERNARD TONKENS Christine, BONHOMME Jimmy, CHAMP Luc, FELCE Pierre-Marie, FUZIER Aurélien, HILAIRE Valérie, LAGIER ROURE Charlotte, MARTIN Virginie, RIOU Melissa, STABLO Marielle

Excusé(e)s : BERNARD Françoise, CHAMBON Angélique, RASCLARD Muriel, RIFFARD Nicolas, SAGNES Hugues

Pouvoir(s) : CHAMBON Angélique à MARTIN Virginie, RIFFARD Nicolas à BERNARD TONKENS Christine, SAGNES Hugues à CHAMP Luc

Secrétaire de Séance : FUZIER Aurélien

OBJET : MODIFICATION DES AMÉNAGEMENTS DE LA TRAVERSE DU VILLAGE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village.

Madame Stablo, adjointe, explique qu'à la suite de la réalisation de ces travaux et au regard du fonctionnement actuel des aménagements, il est proposé d'apporter certaines adaptations destinées à améliorer la lisibilité de la circulation et afin de renforcer la sécurité des usagers et l'utilisation des espaces de stationnement situés devant les commerces.

Les modifications proposées consistent :

- à matérialiser l'axe de la chaussée par la création d'une bande axiale différenciée intégrée au revêtement de voirie, permettant de mieux identifier les deux sens de circulation sans recourir à un marquage axial peint ;
- à procéder à la suppression de trois îlots situés au niveau des espaces de stationnement devant les commerces, afin d'améliorer la configuration et l'utilisation de ces espaces.

Il est précisé que ces adaptations seront réalisées dans le cadre du marché de travaux relatif à l'aménagement de la traversée du village, le montant de l'opération permettant leur intégration dans l'enveloppe financière prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE les modifications des aménagements de la traversée du village telles que présentées ci-dessus ;

APPROUVE la création d'une bande axiale différenciée intégrée au revêtement de voirie ;

APPROUVE la suppression des trois îlots situés au niveau des espaces de stationnement devant les commerces ;

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation de ces modifications et à signer tout document afférent à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Valérie HILAIRE ,
Maire de Flaviac



Aurélien FUZIER
Secrétaire de séance,